PREMIERS **RÉSULTATS 2021**& NOUVELLE **PAC**



Note de conjoncture agricole

Avant-propos

À l'occasion de réunions d'information sur tout le territoire 54 et 55, nous vous avons présenté en novembre dernier les principales évolutions apportées par la réforme de la PAC. En voici la synthèse, accompagnée des résultats prévisionnels observés sur la campagne 2021 (chiffres issus des comptabilités de nos clients agriculteurs).

Résultats prévisionnels 2021

1. Les composants du résultat : rendements, prix et charges



Une météo capricieuse tout au long de l'année et des problèmes de levée de colza à l'automne 2020 entrainent une sole colza perturbée, au profit du tournesol et du maïs grain. Des gelées au printemps ont causé des conséquences catastrophiques pour les arboriculteurs et viticulteurs. L'été a quant à lui été fortement perturbé par les pluies.

Les rendements sont présents malgré tout, mais **la qualité du grain est très aléatoire**. Il en est de même pour les fourrages. Les stocks ont pu être reconstitués, mais de gros soucis de qualité apparaissent avec des **maïs pauvres en énergie**.



► Cultures de vente

La récolte mondiale est correcte mais la demande est très forte, ce qui amène une **envolée des prix des céréales**. Elles atteignent des niveaux records (à titre d'exemple, le Blé Fob Moselle était fixé au 1^{er} novembre à 280 €/tonne).

▶ Lait

Le prix moyen est **en hausse sur les deux départements** 54 et 55. Il suit la bonne dynamique mondiale.

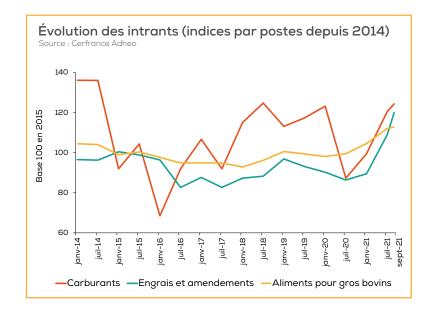


Les prix des intrants flambent depuis le début de l'année 2021. Le cours du **pétrole** a fortement augmenté et retrouve le niveau d'avant-covid.

Tiré vers le haut par le cours du pétrole, l'azote qui a atteint dès l'automne 2021 un prix record de 600 à 700 € par tonne, reste actuellement à de telles valeurs,

avec une disponibilité toujours incertaine.

La reconstitution des stocks en fourrages laissait penser que la complémentation et les achats de concentrés cette année seraient optionnels, mais les premiers retours terrain sur la qualité des maïs sont décevants, avec de nouveaux besoins en perspectives.

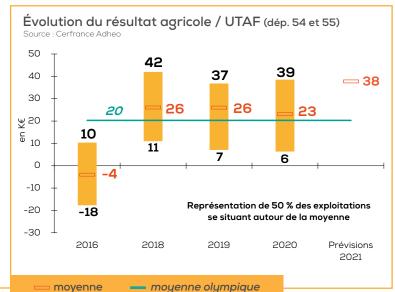


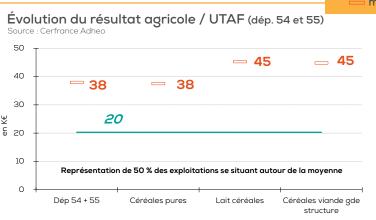


2. Des revenus qui s'améliorent, mais des disparités de plus en plus importantes

Les premières estimations montrent que les revenus 2021 sont **en nette hausse**, atteignant **38 000 €/ UTAF** (Unité de travail annuel). Les revenus définitifs 2020 sont assez proches de ceux de 2019, mais accusent tout de même une baisse de 3 000 €/UTAF. Il est important de rappeler que la dispersion en 2020 (écart observé entre les revenus les plus élevés et les plus bas de l'échantillon) est **encore plus forte que celles de 2019 et 2018**.

À noter que les revenus de ces trois dernières années sont supérieurs à la « moyenne olympique 5 ans ».



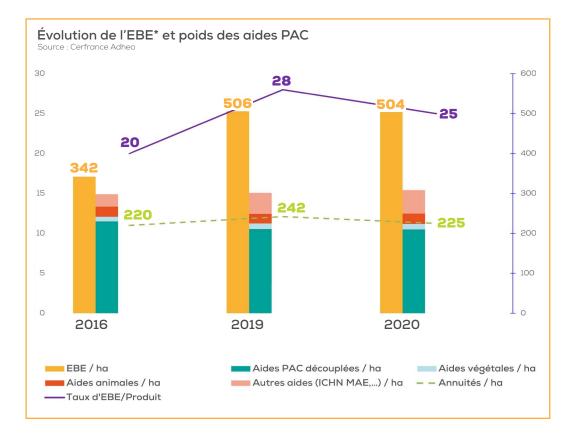


= moyenne réalisée sur l'exploitation, au cours des cinq dernières années, en excluant la valeur maximale et la valeur minimale

Globalement, tous les systèmes voient leur revenu prévisionnel augmenter.

Les systèmes polyculture élevage retrouvent des niveaux de revenus antérieurs à 2015, mais la problématique de qualité des maïs risque de peser à terme sur les revenus 2021 (l'évolution des prix des concentrés est prise en compte dans les prévisions mais pas l'achat de quantité supplémentaire).

3. Un EBE stable, mais une dépendance vis-à-vis des aides qui s'accentue



L'EBE* 2020 est quasiment équivalent à celui de 2019.

Les aides du 1^{er} pilier diminuent depuis 2016, mais ont été compensées par celles du 2^{ème} pilier qui ont augmenté depuis le nouveau zonage ICHN.

Pour autant, la dépendance des exploitations vis-à-vis des aides ne fait que s'accroître : elles représentent 62 % de l'EBE en 2020, contre 49 % en 2018.

La future réforme de la PAC va rebattre les cartes.

* EBE = Excédent Brut d'Exploitation, soit le solde entre les recettes et les dépenses courantes



Réforme de la PAC: les idées clés

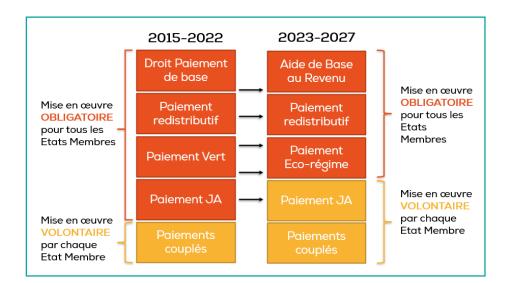
De nombreuses informations sont déjà parues sur la PAC 2023. Nous vous proposons d'en retenir les 2 schémas ci-dessous, présentant les principaux changements apportés.

1. Évolutions du 1er pilier

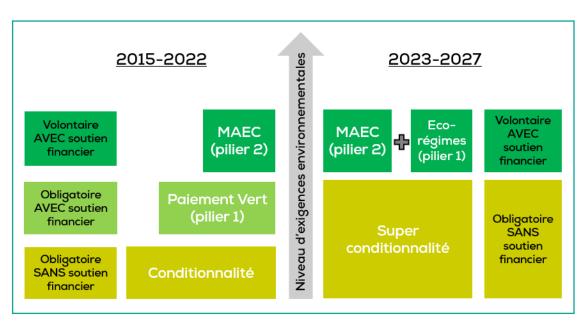
Quelques modifications vont être effectuées quant à la répartition du budget au sein du premier pilier :

- perte de 5 % avec les éco-régimes qui remplaceront le paiement vert,
- augmentation de 4 % au niveau de l'ABR qui remplace le DPB,
- augmentation de 0,5 % en faveur des Jeunes Agriculteurs.

Globalement, peu de changements sont observés au niveau de l'enveloppe globale.



2. Un nouveau concept central : la super-conditionnalité



Nous voyons apparaître avec la PAC 2023 la notion de « superconditionnalité ».

Celle-ci est obligatoire pour accéder au premier pilier.



REPLAY | PAC 2023 : quelle stratégie adopter pour mon exploitation ?

Vous n'avez pas pu assister à nos réunions d'information en novembre, ou vous souhaitez en revoir le contenu?

Rendez-vous sur notre chaine Youtube www.youtube.com/c/CERFRANCEADHEO

pour découvrir la version filmée et avoir toutes les explications pour mieux comprendre les règles de cette nouvelle PAC.



En synthèse

Cette réforme impactera les exploitations de façon différente selon les systèmes (intensif ou extensif, bovins viande ou bovin laitier, céréaliers ou polyculture) :





- Les aides couplées animales évoluent avec des prises en compte d'UGB, des nouveaux montants et des nouveaux plafonds : le plafonnement pourra être défavorable aux exploitations dites plus intensives.
- Les DPB deviennent des **ABR (Aides de Base au Revenu)**, avec une convergence qui continue, mais qui n'aura **pas trop** d'impact dans nos systèmes lorrains ayant un DBP inférieur à 120 € par hectare.
- Les exigences sont **renforcées pour le verdissement de la PAC**, intégrant des critères de surfaces non productives sur terres arables.



Pour optimiser les aides, **certaines adaptations devront être mises en place dès 2022 au niveau de l'assolement et/ou de l'effectif animaux**. Par exemple, serait-il pertinent de :

- développer la surface en prairie et, si oui, pour quelle valorisation?
- insérer des légumineuses fourragères et, si oui, pour quel coût?
- mettre en place des jachères et, si oui, avec quel impact sur l'EBE?

Les exploitations « bovins allaitants naisseurs » dépassant les 120 UGB (hors transparence) s'assureront d'une **marge brute positive** pour les UGB marginales.

Les exploitations laitières qui ne sont pas au plafond étudieront la possibilité d'ajuster le cheptel vaches/génisses, ou/et de développer l'engraissement.

Des simulations chiffrées pour ajuster votre stratégie

Chaque exploitation doit connaître les effets de ces nouvelles aides afin d'être vigilant et d'**anticiper les adaptations potentielles sur leur système dès l'année culturale 2022.** En effet, l'enjeu est de s'adapter à la réforme et non de la subir. Pour cela, il est essentiel de disposer d'un temps d'adaptation suffisant.

Les conseillers Cerfrance Adheo proposent d'effectuer un **diagnostic personnalisé de votre situation** par rapport aux règles de la future PAC. Il permettra de poser le cadre pour simuler des adaptations (évolution prévisible de l'entreprise et du système de production, assolement global, optimisation des éco-régimes).

Les modalités d'intervention seront déterminées avec vous, selon vos besoins en accompagnement conseil.

NOTRE ÉQUIPE CONSEIL À VOTRE ÉCOUTE!

Nous sommes à votre disposition pour **répondre à** toutes vos interrogations sur la nouvelle PAC.

Vous êtes intéressé(e) par une simulation chiffrée de vos aides ? Parlez-en à votre conseiller, ou remplissez le **formulaire de demande** :

nttps://www.cerfrance-adheo.fr/simulations-pac/





